

DOSSIER D'INSCRIPTION/RÉINSCRIPTION

Au Centre d'Enseignement

des Pratiques Artistiques et Culturelles (CEPAC)

2023 - 2024

☐ Fiche d'inscription						
☐ Fiche de réinscription						
(Co	ochez la case correspondante)					
	ÉLÈVE					
Nom – Prénom						
Date de naissance						
Adresse complète						
Adresse mail						
Téléphone portable *						
Etablissement scolaire fréquenté rentrée						
2023						
Classe						
	RESPONSABLE LÉGAL					
	Parent 1	Parent 2				
Nom – Prénom						
Adresse complète (si différente de l'élève)						
Téléphone fixe*						
Téléphone portable*						
Adresse mail*						

ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES

Merci d'indiquer l'horaire choisi dans les cases correspondantes

ATELIERS	3-4 ans	<u>5-6 ans</u>	<u>7-9 ans</u>	<u>10-12 ans</u>	+ 13 ans
<u>mardi</u>					
Mercredi					
<u>samedi</u>					

ÉCOLE DE DANSE

Merci d'indiquer l'horaire choisi dans les cases correspondantes

MERCREDI	JEUDI	SAMEDI
10h15 / 11h00		10h15 / 11h00
EVEIL 1 (4/5 ans)		EVEIL 2 (5/6 ans)
11H00 /12H00		11h00 / 12h00
INITIATION		INITIATION
401.00 / 451.00		401.00 /451.00
13h30 / 15h00		13h30 / 15h30
DEBUTANT CLASSIQUE		DEBUTANT MODERNE
15h00 / 16h30		
ELEMENTAIRE CLASSIQUE		
16h30 / 18h00		
ELEMENTAIRE MODERNE		
18h00 / 20H00	18H00 / 20H00	
INTERMEDIAIRE MODERNE	INTERMEDIAIRE CLASSIQUE	

Eveil: 4 / 6 ans Débutants: 8 / 10 ans Intermédiaire: 15 ans et +

Initiation: 6 / 8 ans Elémentaire: 11 / 14 ans

Un certificat de non-contre-indication à la pratique de la danse doit être obligatoirement fourni chaque année à l'inscription selon la loi du 10 juillet 1989 qui régit l'enseignement de la danse (article R 362-2).

ÉCOLE DE MUSIQUE					
		Niveau 2023/20)24	Professeur	
1er instrument					
2 ^{ème} Instrument					
3 ^{ème} Instrument					
Formation musicale					
	F	Pratiques collectives			
☐ Petit orchestre	☐ Orchest	re junior	□ Orch	estre symphonique	
□ Chorale	□ Ensemb	le guitare classique	☐ Musi	ques actuelles	
☐ Accompagnement piano	☐ Harmon	ie municipale			

LOCATION D'INSTRUMENTS

Je dispose d'u	ın instru	ıment personr	nel:				
Oui**		Non					
Je dispose déjà d'un instrument loué à l'école de musique :							
Oui**		Non	П				
Je souhaite lo	uer un i	instrument à l'	école de musique :				
Oui**		Non	Ц				
** Si oui, merci de remplir la fiche correspondante disponible au secrétariat.							

Je m'engage à assurer l'entretien et la révision de (des) instrument(s) loué(s) à l'école de musique, et de le (les) maintenir en bon état, conformément aux termes du contrat de location. Je déclare avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement de l'école de Musique de Saint-Amand-les-Eaux (coût, date de rentrée scolaire, responsabilité civile, conditions d'admission, conditions de location des instruments etc...).

Cadre ci-dessous réservé à l'administration :

	Détail
Inscription	
Formation musicale + instrument	
Utilisation Percussions, Carillon, Contrebasse	
Location d'instrument	
Pianiste	

HORAIRES DES COURS DE FORMATION MUSICALE ET DE PRATIQUES COLLECTIVES

	FI	ORMATION MUSICALE]
Jeudi	17h15/18h45	C2N1 Gpe 1	Professeur : F. Stievet
	18h45/20h15	C2N3 Gpe 1	
Vendredi	17h15/18h45	C1N4 Gpe1	Salle : G. Tailleferre
	18h45/20h15	C2N4 - C3	
	9h/10h30	C2N1 Gpe 2	
Samedi	10h30/12h	C2N2	
	13h/14h30	C1N4 Gpe 2	
	14h30/16h	C2N3 Gpe 2	1
	9h/10h30	C1N2 Gpe 1	
	10h30/12h	C1N3 Gpe 1	Professeur : O. Fontaine
Mercredi	13h/14h30	C1N2 Gpe 2	
1	14h30/16h	C1N3 Gpe 2	Salle : G. Tailleferre
	16h/17h30	C1N2 Gpe 3	
			1
Lundi	17h/18h30	C1N1 Gpe 1	Professeur : A.Moral
	10h/11h30	C1N1 Gpe 3	
Mercredi	15h/16h30	C1N1 Gpe 4 Nx inscrits déb 9 à 18 ans	Salle : L. Boulanger
			Professeur :J. Delcourt
Mardi	17h/18h30	C1N1 Gpe 2	L.Boulanger
Mardi	17h/18h30	Init et déc instrumentale Gpe 1 CP-CE1	Professeur :V.Baude
Mercredi	10h30/12h	Init et déc instrumentale Gpe 2 CP-CE1	Salle : Auditorium
Jeudi	17h/18h30	Init et déc instrumentale Gpe 3 CP-CE1	Saile . Additoriam
Mercredi	15h/15h45	Éveil 4- 6 ans	Salle Prokofiev
Mardi	17h/17h45	Éveil 4 - 6 ans	Professeur : L.Olivesi
Mercredi	10h30/11h15	Jardin 3 ans	Salle : Auditorium
Samedi	9h15/10h	Éveil 4 - 6 ans	
	Р	RATIQUES COLLECTIVES	
Basis and areas	6	C Fontains & Oliveri	6 11 E 1 1
Petit orchestre	Samedí 10h30/12h	S. Fontaine L.Olivesi	Salle E.Lalo
Orch.junior	Mercredi 16h30/18h	N.Silva L.Brouhon	Salle E.Lalo
Orch. symphonique	Mardi 18h30/20h		Salle E.Lalo
	Vandus il ami ani ani		
	Vendredi 17h15/18h		
Chorale	ou 18h/18h45	D Starra	C-11 C 1
Chorale	Primaires	R.Storm	Salle E.Lalo
	18h45/20h15		
	Collégiens/Lycéens		
	Mercredi 15h/16h		
Ens. guitare classique	et 18h/19h	S. Mogue	Auditorium
Musiques actuelles	Vendredi 19h/19h45	S. Mogue	Auditorium
iviusiques actuelles	et 19h45/20h30	3. Mogue	Auditorium
Handi-musique	Mardi 13h45/15h15	V.Baude, J.Delcourt, A.Moral	Auditorium

REGLEMENT INTERIEUR DU CEPAC

La volonté de la ville de Saint-Amand-les-Eaux est de favoriser l'accès à la pratique artistique à travers ses écoles de musique, d'arts plastiques et de danse. Elle met à disposition des locaux, du matériel, des moyens humains et financiers pour offrir un service public de qualité, ce qui nécessite un engagement de tous : professeurs, élèves et parents d'élèves.

1/ Présentation du CEPAC

Le CEPAC (Centre d'enseignement des pratiques artistiques et culturelles) a pour objet l'enseignement de la danse, des arts plastiques et de la musique, des jeunes de 3 à 18 ans dans le but de :

Faire découvrir la culture et la pratique chorégraphique, musicale et plastique sous toutes ses formes

Contribuer au développement de leur sensibilité et de leur sens critique, Enseigner aux élèves les données techniques nécessaires à la pratique artistique Aider ceux qui le souhaitent à s'orienter vers une carrière artistique en les préparant à l'accès aux conservatoires régionaux et nationaux et autres écoles d'arts.

Le CEPAC a également pour mission d'être un acteur de la vie artistique et culturelle de la Ville de Saint-Amand-les-Eaux.

Les écoles de Danse, d'Arts et de Musique sont placées sont l'autorité de Monsieur le Maire qui en nomme les équipes de direction. Les équipes de direction et d'enseignants sont constituées de professeurs spécialistes de leur(s) discipline(s), tous diplômés d'état ou de conservatoire.

2/ Calendrier des cours

Les cours fonctionnent en période scolaire. Les vacances sont identiques à celles de l'Education Nationale. Les vacances commencent après le jour annoncé.

3/ Inscriptions – Réinscriptions

Une inscription en cours d'année est possible si des places sont disponibles. L'âge minimum requis pour une première inscription est 3 ans (pour les cours d'éveil et en fonction du règlement de scolarité propre à chaque école), l'âge maximum 18 ans.

Les réinscriptions ont lieu en juin pour l'année suivante. Un formulaire de réinscription sera adressé aux élèves ou à leurs parents/responsables légaux courant mai/début juin. Ce formulaire est à retourner auprès de chaque direction d'école dûment rempli et signé. La clôture des réinscriptions est fixée au 1er juillet de l'année en cours. Passée cette date, tout élève dont la feuille de réinscription ne sera pas parvenue sera considéré comme démissionnaire.

Lors de l'inscription/réinscription, les parents d'élèves ou responsables légaux sont tenus de fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile) qui couvre tous les dommages dont l'enfant serait l'auteur.

Par cette inscription, l'élève s'oblige à suivre régulièrement les cours, à faire les devoirs, à se présenter aux évaluations et à participer aux évènements et prestations publiques toutes les fois qu'il en sera requis. Toute absence injustifiée d'un élève est signalée par le professeur.

Pour toutes les classes, l'admission a lieu par simple inscription dans la limite des instruments et des places disponibles.

4/ Facturation

La formation artistique des élèves est prise en charge par la Ville de Saint-Amand-les-Eaux, mais un droit d'inscription fixé par arrêté municipal est perçu (tarif amandinois et tarif extérieur). Le paiement se fait auprès du service Régie de la Ville. Celui-ci n'est pas remboursable en cas de démission, de radiation, arrêt maladie d'un enseignant, etc....

Les élèves pourront assister au cours une fois que les parents auront fourni au service Régie de la ville : le paiement des frais d'inscription ainsi que l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

5/ Assiduité des élèves

L'assiduité et la ponctualité aux cours, aux évaluations et prestations/évènements publics organisés par l'équipe enseignante du CEPAC sont une exigence normale. Les professeurs tiennent un cahier de présence. Les absences doivent être excusées et justifiées auprès du professeur qui en informe la direction de l'école.

Tout élève doit se présenter en cours avec le matériel nécessaire pour le cours. Tout dégât causé par un élève aux locaux et au matériel fera l'objet d'un dédommagement immédiat par la famille de l'élève.

Les parents ne sont pas admis dans les classes pendant les cours, sauf à titre exceptionnel sur autorisation du professeur ou de la direction.

6/ Vie pratique

Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, etc. ... devra être signalé aux équipes de direction afin de permettre de contacter les personnes responsables en cas d'urgence.

Si un professeur est absent une affiche le signalera à l'entrée des écoles. En cas de maladie d'un professeur, les familles seront prévenues le jour même par téléphone ou par mail dans la mesure du possible.

Il appartient aux parents/responsables légaux d'accompagner leur enfant jusqu'à la porte d'entrée des écoles et de s'assurer que le professeur est bien présent. Dans tous les cas, ces derniers doivent s'assurer de la présence du professeur sur les lieux avant de quitter leur(s) enfant(s). De même, les parents/responsables légaux sont tenus de venir chercher leurs enfants dès la fin des cours à la porte de l'école. Les professeurs étant occupés à leur fonction pédagogique, aucune surveillance n'est assurée pour les enfants qui attendent leurs parents.

Certains cours peuvent être déplacés ou annulés pour des raisons de services. Les élèves seront prévenus de ces modifications.

Les élèves sont sous la responsabilité des professeurs uniquement pendant les heures de cours. La responsabilité des professeurs et de la direction ne saurait être mise en cause si les parents/responsables légaux étaient absents à la fin du cours.

Durant les cours, l'attitude et la tenue ne doivent en aucun cas porter atteinte aux règles de bienséance.

7/ Santé

Les parents/responsables légaux de l'élève s'engagent à communiquer à la direction les renseignements utiles à la santé de leur enfant (maladie demandant des soins particuliers en cas de problèmes même bénins); ces indications resteront confidentielles.

8/ Droit à l'image

Les activités des écoles conduisant à réaliser diverses prestations lors d'évènements et prestations publiques, l'équipe encadrante est amenée à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent les élèves. Elle peut également être sollicitée par la presse. La loi relative au droit à l'image nous oblige à demander une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant pour la prise de vue et la diffusion de ces prises de vue (y compris sur les réseaux sociaux et site internet de la Ville). Celle-ci est jointe au dossier d'inscription et est valable pour l'année scolaire complète.

La réalisation de photographies, l'enregistrement audio et/ou vidéo sont strictement interdits à l'intérieur des écoles sauf avis contraire de la direction.

L'inscription ou la réinscription au CEPAC implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Fait à Saint-Amand-les-Eaux, le

Pour Le CEPAC

Corinne BRASSEUR, Solveig MEENS, Danièle TISON

Le Maire,

NP

<u>Visa des parents (ou responsable légal)</u> Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

AUTORISATIONS, REGLEMENTATION ET PROTECTION DES DONNEES

	à l'image				
cadre	des activ	ités du CEPAC	(évènements,	galas, exp	otographié ou enregistré dans le osition, auditions, concerts,). oports de communication.
	•	•		•	
		OUI		NON	
Confor	rmément a d-les-Eaux ommuniqu	u nouveau règle met tout en œu ées. Vous bénéfi	vre pour assurer ciez d'un droit d'	sur la protec · la sécurite laccès et de	978 modifiée) ction des données, la ville de Saint- des données personnelles qui lui rectification aux informations qui nint-amand-les-eaux.fr.
Il est dégrad et de l et plus aux pa du pro En cas	rappelé qui dations éve eurs profe largemen irents de s iresseur de s d'absence	entuelles commi sseurs uniqueme t celle de la ville 'assurer que le p e leur enfant sur le inopinée d'ur	sont civilement ses par eux. Les ent pendant les ent pendant les ent perofesseur est bi l'affichage situé	élèves son heures de d ngagée en d en présent à l'extérieu s élèves do	es de leurs enfants et donc des t sous la responsabilité du CEPAC cours. La responsabilité du CEPAC dehors de ses locaux. Il appartient en vérifiant l'absence éventuelle er des bâtiments. Divent rester dans l'enceinte de el leur domicile.
			sence d'un profe		oussigné(e) :
	N'autoris			_	notre domicile. nicile et l'oblige à rester dans les

Nom :.....Prénom :.... Date de naissance :..... Allergies: **Asthme** OUL NON Alimentaire OUI NON Médicamenteuses OUI NON Autres Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir : Personne à appeler en cas d'urgence J'autorise la ville de Saint-Amand-les-Eaux à joindre les personnes majeures ci-après désignées en cas d'urgence et les autorise à reprendre l'enfant ou l'adolescent(e) à la sortie de toutes les activités municipales : Nom:.... Nom:..... Prénom:.... Prénom:.... Lien de parenté : Lien de parenté : Adresse:.... Adresse: Téléphone:..... Téléphone:..... Nom et Téléphone du médecin traitant : J'autorise le responsable de la structure à faire soigner mon fils / ma fille (1) et à faire pratiquer, si nécessaire, une intervention chirurgicale d'urgence et éventuellement une anesthésie, suivant les prescriptions des médecins. \Box OUI NON Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exact les renseignements portés dans ce dossier d'inscription. Fait à Saint-Amand-les-Eaux, le..... Signature du responsable

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

(Précédée de la mention « lu et approuvé)

TARIFS D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION

	TARIFS ECOLE D'ART								
(QUOTIENT FAMILIAL	1 ^{the} INSCRIPTION	2° INSCRIPTION	3" INSCRIPTION ET SUIVANTES					
A	QF ≤ 460 €	20,81 €	15,61 €	10,40 €					
В	461 € ≤ QF ≤ 535 €	26,01 €	19,51 €	13,01 €					
C	536 € ≤ QF ≤ 610 €	31,21 €	23,41 €	15,61 €					
Đ	611 € ≤ QF ≤ 675 €	36,41 €	27,31 €	18,21 €					
Ε	676 € ≤ QF ≤ 750 €	41,62 €	31,21 €	20,81 €					
F	751 € S QF ≤ 825 €	46,82 €	35,11 €	23,41 €					
G	826 € ≤ QF ≤ 900 €	52,02 €	39,02 €	26,01 €					
H	901 € ≤ QF ≦ 975 €	57,22 €	42,92 €	28,61 €					
1	976 € ≤ QF ≤ 1050 €	62,42 €	46,82 €	31,21 €					
J	1051 € ≤ QF ≤ 1500 €	67,63 €	50,72 €	33,81 €					
K	1501 € ≤ QF ≤ 2000 €	72,83 €	54,62 €	36,41 €					
Ł	2001 € ≤ QF ≤ 2500 €	78,03 €	58,52 €	39,02 €					
M	QF ≥ 2501 €	83,23 €	62,42 €	41,62 €					
N	EXTERIEUR	208,08 €	156,06 €	104,04 €					

(QUOTIENT FAMILIAL	1 ^{tre} INSCRIPTION	2 ⁴ INSCRIPTION	3° INSCRIPTION ET SUIVANTES
A	QF ≤ 460 €	6,24 €	4,68 €	3,12 €
В	461 € ≤ QF ≤ 535 €	6,76 €	5,07 €	3,38 €
C	536 € ≤ QF ≤ 610 €	7,28 €	5,46 €	3,64 €
D	611 € ≤ QF ≤ 675 €	7,80 €	5,85 €	3,90 €
E	676 € ≤ QF ≤ 750 €	8,32 €	6,24 €	4,16 €
F	751 € ≤ QF ≤ 825 €	8,84 €	6,63 €	4,42 €
G	826 € ≤ QF ≤ 900 €	9,35 €	7,02 €	4,68 €
H	901 € ≤ QF <u>≤</u> 975 €	9,88 €	7,41 €	4,94 €
F	976 € ≤ QF ≤ 1050 €	10,40 €	7,80 €	5,20 €
J	1051 € ≤ QF ≤ 1500 €	10,92 €	8,19 €	5,46 €
K	1501 € ≤ QF ≤ 2000 €	11,44 €	8,58 €	5,72 €
Į,	2001 € ≤ QF ≤ 2500 €	11,96 €	8,97€	5,98 €
М	QF ≥ 2501 €	12,48 €	9,36 €	6,24 €
N	EXTERIEUR	31,21 €	23,41 €	15,61 €

-	TARIFS I	COLE DE N	IUSIQUE	
	QUOTIENT FAMILIAL	1 ^{ère} INSCRIPTION	2 ^e INSCRIPTION	3° INSCRIPTION ET SUIVANTES
A	QF ≤ 460 €	20,81 €	15,61 €	10,40 €
8	461 € ≤ QF ≤ 535 €	24,97 €	18.73 €	12,48 €
C	536 € 5 QF 5 610 €	29,13 €	21,85 €	2 rates a new companies
D	611 € ≤ QF ≤ 675 €	33.29 €	24,97 €	16,65 €
E	676 € ≤ QF ≤ 750 €	37,45 €	28.09 €	18,73 €
F	751 € ≤ QF ≤ 825 €	41.62 €	31.21 €	20,81 €
G	826 € S QF S 900 €	45,78 €	34.33 €	22,89 €
Н	901 € S QF ≤ 975 €	49,94 €	37,45 €	24,97 €
1	976 € ≤ QF ≤ 1050 €	54,10 €	40,58 €	27,05 €
1	1051 € ≤ QF ≤ 1500 €	58,26 €	43,70 €	29,13 €
K	1501 € ≤ QF ≤ 2000 €	62,42 €	46,82 €	31,21€
Ł	2001 € S QF \$ 2500 €	66,59 €	49,94 €	33,29 €
ME	QF ≥ 2501 €	70,75 €	53,06 €	35.37 €
	LOCATION-	78.03 €	58,52 €	39,02 €
	UTILSATION PIANISTE	208,08 €	156,06 €	104,04 €
	UTILISATION AUTRE	52,02 €	39,02 €	26,01 €
		EXTERIEUR		
	INSCRIPTION	78,03 €	58,52 €	39,02 €
	FORMATION MUSICALE SCOLARITE INSTRUMENT	130,05 €	97,54 €	65,03 €
	LOCATION/UTILISATION	104,04 €	78,03 €	52,02 €
	PIANISTE	312,12 €	234,09 €	156,06 €

Dès fors qu'un enfant est inscrit à l'école de musique, le deuxième enfant du foyer bénéficie du tarif "2" inscription" pour l'ensemble des activités.

	TARIFS	ECOLE DE	DANSE	
	QUOTIENT FAMILIAL	1 ⁹¹² INSCRIPTION	z ^e Inscription	3° INSCRIPTION ET SUIVANTES
Α	QF ≤ 460 €	20,81 €	15,61 €	10,40 €
В	461 € ≤ QF ≤ 535 €	26,01 €	19,51 €	13,01 €
C	536 € ≤ QF ≤ 610 €	31,21 €	23,41 €	15,61 €
D	611 € S QF ≤ 675 €	36,41 €	27,31 €	18,21 €
E	676 € SQF \$ 750 €	41,62 €	31,21 €	HANK Spheroschistery by Miller Spheroschistery
F	751 € ≤ QF ≤ 825 €	46,82 €	35,11 €	23,41 €
G	826 € ⊊ QF ≤ 900 €	52,02 €	39,02 €	and the symptom con-
H	901 € ≤ QF ≤ 975 €	57,22 €	42,92 €	28,61 €
1	976 € \$ QF £ 1050 €	62,42 €	46,82 €	31,21 €
3	1051 € ≤ QF ≤ 1500 €	67,63 €	50,72 €	33,81 €
K	1501 € ≤ QF ≤ 2000 €	72,83 €	54,62 €	36,41 €
L	2001 € ≤ QF ≤ 2500 €	78,03 €	58,52 €	39.02 €
M	QF ≥ 2501 €	83,23 €	nation are moreover a	41.62 €
0	EXTERIEUR	208,08 €	156,06 €	104,04 €

Fait à Saint-Amand-les-Eaux Le



Alain BOCQUET



LW

ANNEXE ARRETE TARIFS MUNICIAPAUX - SAINT-AMAND-LES-EAUX